

Procédures permis

Âge	Permis actuel	Permis possible	Véhicules requis	Cours obligatoires et/ou examens obligatoires (dans l'ordre)
+ de 25 ans pour 2 roues	Aucun permis	Sous cat. A1	125 cm ³ Puissance 11 kW maximum	Cours de premiers secours - 10 h. Examen théorique Cours pratique de base - 8 h. Cours de sensibilisation - 8 h. Examen pratique
		Cat. A limitée	Puissance n'exédant pas 35 kW Rapport puissance/poids maximum 0.20 kW/kg	Cours de premiers secours - 10 h. Examen théorique Cours pratique de base - 12 h. Cours de sensibilisation - 8 h. Examen pratique 2 jours de formation (2ème phase) * Période probatoire 3 ans
		Cat. A illimitée	Puissance minimale de 35kW	Cours de premiers secours - 10 h. Examen théorique Cours pratique de base - 12 h. Cours de sensibilisation - 8 h. Examen pratique
	Cat. B	Sous cat. A1	125 cm ³ Puissance 11 kW maximum	Cours pratique de base - 8 h. Sans examen
		Cat. A limitée	Puissance n'exédant pas 35 kW Rapport puissance/poids maximum 0.20 kW/kg	Cours pratique de base - 12 h. Examen pratique
		Cat. A illimitée	Puissance minimale de 35kW	Cours pratique de base - 12 h. Examen pratique
	Sous cat. A1	Cat. A limitée	Puissance n'exédant pas 35 kW Rapport puissance/poids maximum 0.20 kW/kg	Cours pratique complémentaire - 6h Examen pratique
		Cat. A illimitée	Puissance minimale de 35kW	Cours pratique complémentaire - 6h Examen pratique
	Cat. A limitée	Cat. A illimitée	Puissance minimale de 35kW	Sur demande auprès de l'Office Cantonal des Automobiles après 2 ans de cat. A limitée

Opticiens à Versoix : Berdoz / Cuttat Optique, Centre Boléro - Ch. J.-B. Vandelle 8 - 1290 Versoix - 022 779 11 11. Attestation valable 2 ans
Bureau des Autos Genève, Rte de Veyrier 86, 1227 Carouge, 022 388 30 30 du lu au ve de 7h30 à 16h., www.ge.ch/san

Validité : Premier secours 6 ans - Permis d'élève, Sensibilisation 2 ans - Permis moto 4 mois + 12 mois après cours de base moto.

Informations concernant les résidents vaudois : possibilité de passer les examens théoriques ou pratiques sur Genève sur simple demande écrite à Lausanne.

* Important : 2ème phase

Vous pouvez directement vous inscrire aux cours délivrés par le T.C.S. au 022 417 23 97, www.tcs.ch. Lors de la période probatoire de 3 ans (après l'examen pratique B), le premier jour de formation devrait être suivi dans les 6 premier mois. Une fois les 2 jours de formations excécutés, il est impératif de présenter vos attestation de cours à l'OCAN dans les 29 jours qui précèdent l'échéance de votre permis. Sinon votre permis sera annulé.